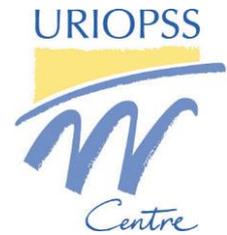


COMMUNIQUE



Tous les professionnels de l'action sociale, médico-sociale et de la santé privée non lucrative doivent bénéficier des revalorisations salariales : c'est un enjeu d'équité et d'attractivité des métiers !

La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence la mobilisation de tous les salariés de l'action sociale, médico-sociale et de la santé pour assurer la continuité des soins, de l'accueil et des accompagnements avec détermination et dévouement auprès des personnes fragiles et vulnérables.

Ce fut l'occasion de mettre en perspective la qualité et l'implication des professionnels avec la faiblesse de leurs rémunérations obligeant les pouvoirs publics à prendre en considération « ces premiers de cordée de l'utilité sociale ».

Malheureusement, les revalorisations successives du gouvernement ont créé des différences entre secteur public et secteur privé à but non lucratif, entre les champs de la santé, des personnes âgées ou des personnes handicapées, et les autres secteurs de l'action sociale, ou encore entre les professionnels soignants et les autres professionnels.

En fonction des capacités financières des associations ou des départements, des salariés ont déjà obtenu ces revalorisations alors que d'autres doivent attendre, créant des incertitudes sur l'avenir peu propices à l'engagement de nouvelles recrues dans les « métiers du care ».

L'annonce, lors de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022, d'une « revalorisation des professionnels de la filière socio-éducative », si elle constitue une avancée pour les travailleurs sociaux, maintient des inégalités de traitement injustifiées. En effet, un nombre significatif de salariés est toujours exclu des revalorisations tels que les personnels administratifs, des services généraux, de la petite enfance, les veilleurs de nuit, les animateurs, les cadres intermédiaires... aggravant les tensions dans les établissements et services d'autant qu'il s'agit souvent de bas salaires.

Ces décisions installent la concurrence entre les établissements et services ayant pour conséquence la fuite de professionnels, accentuant les difficultés de recrutement et créant un fort sentiment de mécontentement.

Le Conseil d'administration de l'Uriopss Centre, aux côtés des associations du secteur social et médico-social et de la santé, demande que tous les salariés bénéficient dès à présent de la revalorisation de 183 € et que le coût de ces revalorisations soit effectivement et immédiatement financé par les pouvoirs publics. L'URIOPSS Centre souhaite également que les pouvoirs publics accompagnent la démarche des partenaires sociaux par une reconnaissance financière de la compétence et de l'engagement des professionnels qualifiés garantissant la poursuite et la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables.

Marcel Hartmann,
Président de l'URIOPSS Centre
Le 18 mars 2022